



Titre de séjour après divorce

Par **Amy81**, le **29/05/2013** à **15:32**

Bonjour,

Je suis d'origine étrangère, mariée depuis 3 ans avec un français et on habite en France depuis. On a un fils de 2 ans et je souhaiterais savoir quels sont mes droits si je divorce. On se dispute assez régulièrement depuis quelques mois et mon mari se sent fort car il sait que ça me rends très malheureuse de savoir que je risque d'être séparée de mon fils. Je souhaiterais savoir quel sont mes droits si je divorce, sachant que depuis que je suis arrivée en France je n'ai pas travaillé, c'est mon mari qui travaille. Est-ce qu'on va m'expulser et me séparer de mon enfant?

Merci de me répondre svp